



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**AMBITION
TERRITOIRES
2030**

**Bâtir
la Région
d'avenir**

**LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES**



**Faire d’Auvergne-Rhône-Alpes
la première région durable
d’Europe**

Plus qu’un énième document de réflexion et de prospective, le Schéma régional d’Aménagement, de Développement durable et d’Egalité des Territoires, élaboré à l’issue de trois années de travail, dessine un plan d’actions ambitieux pour faire d’Auvergne-Rhône-Alpes la première région durable d’Europe à l’horizon 2030. Ce document aujourd’hui essentiel inscrit pleinement notre Région comme un acteur majeur des enjeux environnementaux et de l’équilibre entre tous les territoires.

Bien au-delà de ce que prévoit la loi, nous avons voulu tout au long du processus d’élaboration et de consultation, rester à l’écoute des attentes et des besoins des territoires. Il est ainsi le fruit de dizaines de réunions publiques dans tous les départements, du recensement des recommandations des habitants à travers une très large consultation en ligne. Cet exercice inédit à l’échelle d’une région, plus étendue encore que le Danemark, a ainsi permis de prendre en compte des sujets comme la question sensible des éoliennes, les infrastructures numériques, la gestion des déchets, la qualité de l’air et de l’eau, la mobilité, ou encore le foncier, notamment agricole.

Il en résulte un document que nous avons souhaité concis et lisible. Nous l’avons voulu simple, pour ne pas ajouter de la norme à la norme, et laisser une grande marge de manœuvre aux collectivités. Il ne s’agit pas d’un catalogue de bonnes intentions. Il s’agit d’un document majeur, applicable à tous au quotidien, qui trace le chemin d’une Région exemplaire.

A titre d’exemple, avec notre projet « Zero Emission Valley », nous sommes en passe de devenir la première région hydrogène d’Europe. Voilà une énergie qui fédère un grand nombre d’acteurs, PME, grands groupes, clusters, créatrice d’emplois et au service de la protection de l’environnement. C’est toute l’ambition de la Région : conjuguer relance économique, préservation de l’emploi et développement équilibré de tous les territoires.

Ce schéma devient donc le socle d’une Région d’Avenir. Bonne lecture à tous !



Laurent WAUQUIEZ
Président de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président Laurent WAUQUIEZ m’a confié la tâche de concevoir ce schéma stratégique et ambitieux avec Martine GUIBERT, Vice-Présidente aux transports et Eric FOURNIER, Vice-Président à l’environnement.

Se doter d’un tel outil, dans un contexte de fusion de collectivités de taille gigantesque et d’une très grande diversité, était une première. Pour prendre le pouls des territoires, nous avons arpenté cette nouvelle Région dont la diagonale Nord-Est / Sud-Ouest fait plus de 565 km de St Gingolph en Haute Savoie à Maurs dans la Châtaigneraie cantalienne. Cela a permis de mobiliser plus de 2 500 personnes. La plate-forme internet mise en place pour l’occasion a permis la conception du SRADDET en toute transparence.

Nous avons engagé ce travail sans a priori, mais avec la ferme volonté de tout construire avec humilité, de rester simple, utile et surtout concret, en n’oubliant personne et en reconnaissant le travail du terrain.

Avec ce schéma, la Région a souhaité rester encore plus connectée à ses territoires et a voulu montrer sa confiance aux acteurs locaux : le principe de subsidiarité est la règle n.1 du document.

Le travail de mise en œuvre, qui s’engage dès à présent, sera conduit dans le même état d’esprit.

Brice HORTEFEUX
Président de la commission transports,
aménagement du territoire et
infrastructures

UN TERRITOIRE À RÉINVENTER

Il suffit de prendre une simple carte routière pour que toute la diversité et l'attractivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes saute aux yeux. La vallée du Rhône, qui accueille toutes les voies de communication Nord-Sud, semble couper le territoire en deux. A l'Ouest comme à l'Est, deux grands massifs montagneux, le territoire des volcans, et les Alpes plus jeunes partagées avec la Suisse et l'Italie.

Auvergne-Rhône-Alpes ? C'est le plus beau domaine skiable du monde, du majestueux Mont Blanc au célèbre Puy de Dôme jusqu'aux Gorges de l'Ardèche, un kaléidoscope de paysages accueillants appréciés bien au-delà de nos frontières. Et puis les vignobles, les fromages, les fruits... et plus haut, les alpages. Ce sont aussi les métropoles, chargées d'histoire, toutes ces petites villes et villages magnifiques, l'autoroute du Sud et la Ligne TGV Paris-Lyon-Marseille. C'est enfin le patrimoine industriel des centrales nucléaires le long du Rhône et des barrages, sources d'électricité décarbonée.

AGIR FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

Tout ce qui fait la beauté, l'attractivité, la diversité de la région se trouve menacé par les dérèglements climatiques qui nous imposent de (ré)agir en urgence. Depuis 1960, il est constaté une augmentation de 2°C de la température moyenne annuelle, une hausse du nombre de journées chaudes (+ 16 journées chaudes annuelles en moyenne), un recul de la hauteur de neige en-dessous de 1 700 m et une baisse du nombre de jours de gel (en moyenne de 14 jours !).

Le changement climatique engendre des impacts sur les ressources naturelles - notamment l'eau -, sur les écosystèmes, la productivité végétale ou encore la pollution de l'air. Et il concourt à l'accroissement des risques naturels (inondations, glissements de terrain, etc.).

Ces dérèglements climatiques et leurs conséquences impactent la vie quotidienne des habitants de la région avec des dommages économiques et sociaux déjà constatés, notamment en montagne (baisse de l'enneigement depuis 30 ans : - 22 cm à Chamonix, soit 3 semaines de moins d'enneigement d'ici 2050 à 3 000 mètres et 5 semaines en basse altitude). Tourisme menacé, agriculture en difficulté, explosion des températures dans les villes, bien-être des habitants remis en cause, espèces vivantes, milieux naturels et biodiversité menacés... Il faut agir... et vite !

LUTTER CONTRE LES DÉSÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Il est d'abord nécessaire d'amplifier ce sur quoi les acteurs régionaux se mobilisent déjà : réduire la pollution, notamment atmosphérique, mais aussi celle des sols et de l'eau.

Il faut également mettre du concret sur la transition énergétique, en investissant davantage encore dans les énergies renouvelables. Il est en parallèle urgent d'arrêter de grignoter de l'espace vert ou agricole pour étendre villes et commerces jusqu'à remettre en cause ce qui fait l'identité et l'attractivité de la région. Il faut enfin aller jusqu'à repenser nos façons de faire la ville, de travailler et d'habiter.

Ces enjeux concernent l'ensemble du territoire, même s'il existe un déséquilibre entre l'Est et l'Ouest, entre pôles métropolitains et territoires ruraux, souvent oubliés par le passé, mal desservis par les réseaux routiers ou ferroviaires. Des déséquilibres qui contribuent à contraindre entreprises et habitants à se concentrer toujours plus dans les mêmes zones déjà asphyxiées.

C'est pour faire face à ce constat et ces dangers que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), outil permettant de se mettre en marche ensemble dans la bonne direction, a été conçu.



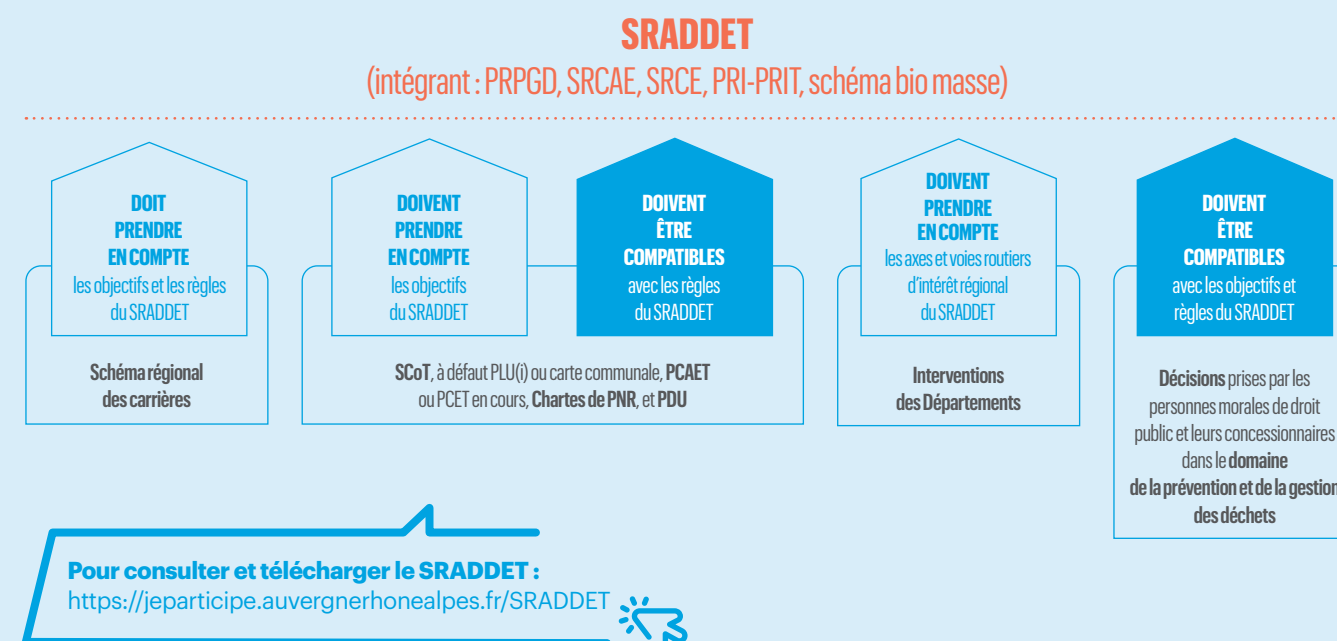
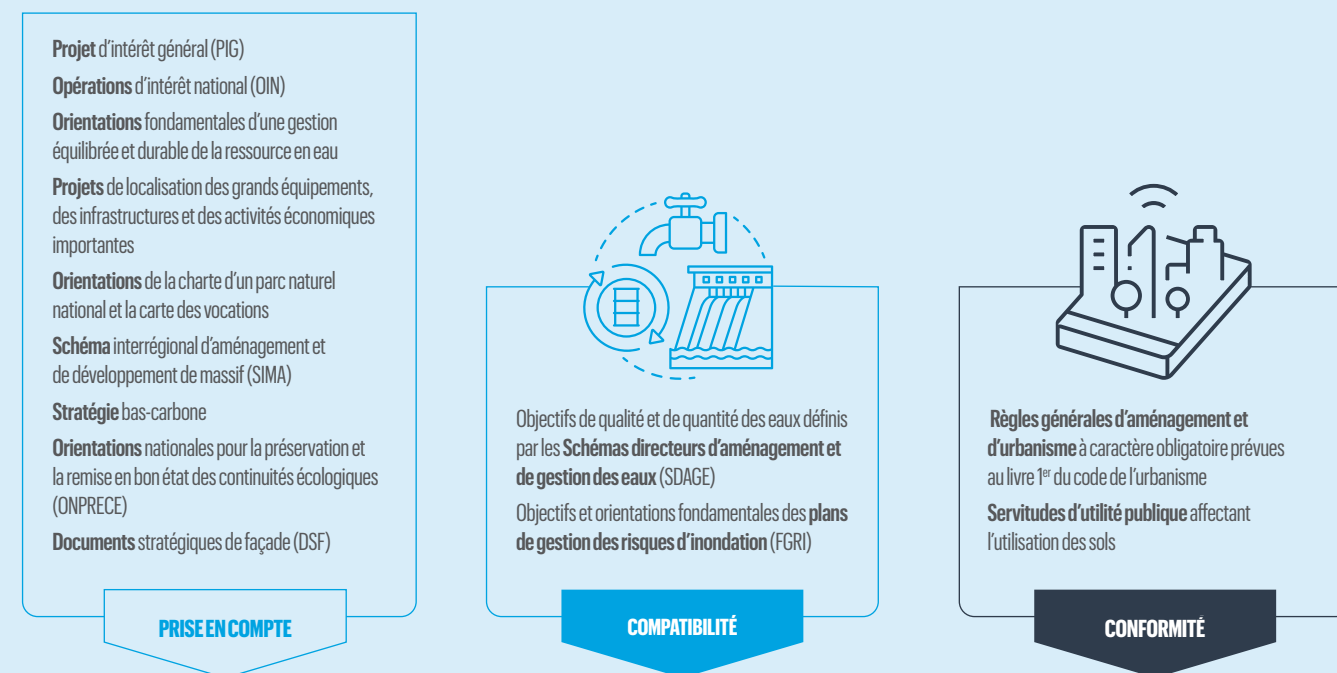
© DR

LE SRADDET*, LE SCHÉMA DIRECTEUR

Depuis les réformes territoriales de 2014 et 2015, la Région est le chef de file de l'aménagement et du développement durable de son territoire. Le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République a précisé et renforcé le rôle de l'institution régionale dans ce rôle en l'étendant au climat, air, énergie, biodiversité et déchets, et en lui faisant obligation d'élaborer un SRADDET.

Ce document, prescriptif – ce qui change tout ! – doit désormais organiser la stratégie régionale pour l'avenir des territoires à moyen et long terme (2030 et 2050).

***SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des Territoires



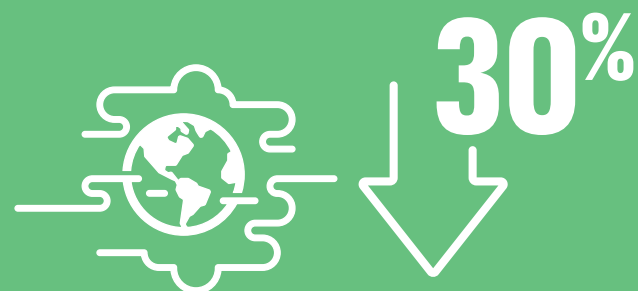


#01

**PRÉVENIR
ET LUTTER
CONTRE**

**les effets
du dérèglement
climatique**

DES OBJECTIFS AMBITIEUX



Atteindre une baisse de 30 % des Gaz à effet de serre

d'origine énergétique et non énergétique à l'horizon 2030 par rapport aux émissions constatées en 2015, en s'attaquant en priorité aux secteurs les plus émetteurs : transports, bâtiment, agriculture et industrie.

A l'horizon 2050, tous les acteurs devront viser la neutralité carbone et contribuer à l'ambition nationale de baisser de 75% les émissions de Gaz à effet de serre par rapport à 1990.

Diminuer la consommation d'énergie de 23 % par habitant

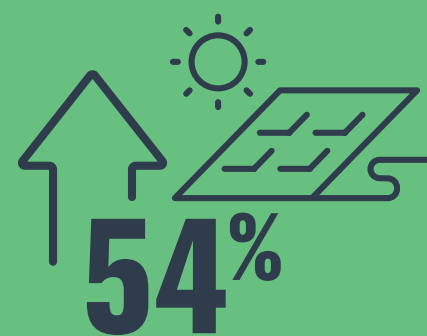
Plus précisément, réduire les consommations énergétiques de 15% au total, ce qui, avec une hausse de 10% de la population d'ici 2030 porterait l'effort par habitant à 23%.

Pour 2050, la baisse de consommation devra être de 34% au total.



Diminuer les émissions de polluants dans l'air et retrouver partout une bonne qualité sanitaire d'ici 2050

Accélérer la diminution des concentrations en particules et en dioxyde d'azote constatée depuis 10 ans pour éteindre les contentieux européens et tendre vers les valeurs de l'OMS en 2050, en travaillant avec les mêmes secteurs que pour les gaz à effet de serre : transports, bâtiment, agriculture et industrie.



Augmenter d'ici 2030 de 54 % la production d'énergies renouvelables

en accompagnant les projets de production d'énergie renouvelable électrique et thermique et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire autour de 3 filières prioritaires : méthanisation, bois, énergie solaire).

Cette production sera doublée à l'horizon 2050.



© M. Petit/Region Auvergne-Rhône-Alpes

PRÉSERVER, PRÉVENIR ET ANTICIPER

DÉFENDRE UNE GESTION ÉCONOME DU FONCIER ET LA « DÉSIMPERMÉABILISATION » DES SOLS

L'équivalent de cinq terrains de foot sont artificialisés chaque heure en France (!), soit 30 000 ha par an. La consommation d'espace en Auvergne-Rhône-Alpes augmente plus rapidement que la population (elle croît même dans certains secteurs qui pourtant perdent des habitants...).

Une gestion économe du foncier, notamment par la priorité donnée au recyclage des espaces déjà urbanisés (comme la réhabilitation des friches et la construction de la ville sur la ville), est donc indispensable à la qualité de vie de chacun. Il convient dès à présent d'engager la transition vers un urbanisme circulaire, boucle vertueuse de réutilisation continue des espaces déjà urbanisés par le recyclage du foncier, l'intensification des usages et la transformation de l'existant.

Plus simplement, à l'horizon 2030, le SRADDET souhaite « inverser le regard », en envisageant un développement du territoire régional préservant les paysages, la trame verte et bleue, les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Un exemple ?

Le développement de surfaces commerciales en périphérie des villes sera dorénavant limité, priorité étant donnée aux implantations en centre-ville d'une part, et à la densification des surfaces commerciales existantes d'autre part. Idem concernant les zones d'activités économiques : rénovation, optimisation, densification seront les nouveaux maîtres-mots.

Rappel : la Commission européenne opte pour un arrêt d'ici 2050 de « toute augmentation nette de la surface de terre occupée ».



© Andria Aubert

ASSURER LA TRANSITION VERS DES MOBILITÉS PLUS « DOUCES » ET « DÉCARBONÉES »

La demande en déplacements devrait continuer de croître d'ici 2030. L'enjeu est donc de s'appuyer sur le report vers les transports collectifs et les modes actifs (vélo, marche à pied et autres engins de déplacements personnels...) et l'optimisation des déplacements (covoiturage, nouveaux services, réduction des déplacements contraints), etc.

Optimiser les déplacements, c'est aussi agir sur la localisation des constructions nouvelles, logements ou tertiaire, là où se trouvent les principaux réseaux de transport collectif. En un mot, densifier la ville autour des pôles de transports afin de favoriser le recours aux transports collectifs ou aux modes actifs.

Un exemple ?

Promouvoir d'ici 2030 le développement et l'utilisation de sources d'énergie « renouvelables » (hydrogène, biocarburant, électricité, GNV).

Rappel : avec 80% des technologies hydrogène présentes sur son territoire, la Région a décidé d'en faire une filière d'excellence. L'objectif est de proposer sur le marché des véhicules hydrogène au même prix que les véhicules équivalents diesel et un réseau de stations d'avitaillement maillant la région. La production d'hydrogène se fera à partir d'électrolyse et d'énergies renouvelables.



© C. Petit/Region Auvergne-Rhône-Alpes

REPENSER LA CONSTRUCTION DE LA VILLE ET DE L'HABITAT

Notre façon de construire la ville (des métropoles jusqu'aux villages) doit évoluer, notamment pour anticiper et s'adapter aux impacts du changement climatique et préserver les ressources (air, eau, foncier, etc.). D'ici 2030, les nouveaux espaces urbains envisagés devront être évolutifs et appliquer les principes de « l'urbanisme circulaire », c'est-à-dire être capables de s'adapter à des changements d'usage. Idem pour les bâtiments construits : évolutifs et réversibles.

Un exemple ?

Les documents de planification et d'urbanisme doivent dès à présent promouvoir (voire imposer...) l'utilisation de nouveaux matériaux (bâtiments, voiries, etc.), de nouveaux systèmes de rafraîchissement des bâtiments (géothermie), penser l'usage futur et engager un développement massif et adapté de la nature en ville.



Et en bref...

Préserver la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est le maillage des espaces naturels terrestres et aquatiques favorable à l'ensemble du cycle de vie et à l'adaptation des espèces animales et végétales. Elle est composée de réservoirs de biodiversité, mais aussi de corridors écologiques permettant le déplacement des espèces entre ces réservoirs.

Il s'agit donc de préserver cette trame, et de réduire la consommation des espaces de nature ordinaire (milieux naturels ou agricoles) qui permettent les déplacements, l'adaptation, et donc la survie des espèces.

Cet enjeu est fondamental dans un contexte de réchauffement climatique, pour permettre l'adaptation et la résilience de la faune et de la flore régionale. Il rejoint celui de la gestion économe du foncier et de la lutte contre l'artificialisation des sols et doit être intégré dans l'urbanisme et les projets d'aménagement, tout comme dans les pratiques agricoles et forestières.

Préserver les espaces agricoles et boisés

Les espaces agricoles et forestiers, notamment péri-urbains, sont les garants de la préservation de la biodiversité et du fonctionnement durable des territoires : rôle nourricier, qualité paysagère, adaptation au changement climatique (circuits courts, séquestration du carbone, lutte contre les îlots de chaleur dans le péri-urbain, bois-énergie, etc.).

Préserver les paysages

La préservation des paysages (ceux du quotidien comme les plus emblématiques) et la bonne intégration paysagère des aménagements et constructions devient une priorité, peu importe l'échelle, qu'il s'agisse de la réhabilitation d'un bâtiment en centre-ville comme de l'installation d'une unité de production d'énergie renouvelable. Par exemple, au regard de leur impact sur les paysages et sur la biodiversité, il convient de mieux maîtriser le développement des parcs éoliens.

LUTTER CONTRE LES EFFETS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

SE PRÉPARER À LA MULTIPLICATION DES RISQUES NATURELS

Près de 80% des communes de la région sont concernées par au moins un type de risque, et plus encore en zone de montagne. Le changement climatique va augmenter la fréquence et l'ampleur de ces risques.

Un exemple ?

D'ici 2030, il faudra changer les pratiques urbanistiques en développant les formes urbaines résilientes et en réduisant l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, en végétalisant les pentes sujettes aux avalanches et aléas gravitaires ; mais aussi en maintenant des zones d'agriculture périurbaine et des zones naturelles en secteur inondable.

Ces actions permettent notamment de :

- Favoriser la limitation du ruissellement et donc la réduction du risque de débordement des ouvrages de collecte et des cours d'eau (réseaux, fossés, ruisseaux, rivières, etc.).
- Réduire le risque inondations par la création de zones d'expansions des crues.
- Favoriser l'infiltration de l'eau de pluie pour alimenter les nappes phréatiques.

PRÉSERVER NOTRE RESSOURCE EN EAU

Si le lien entre impact du changement climatique et disponibilité de la ressource en eau est plus critique dans le Sud de la région (Drôme-Ardèche) et en montagne, l'ensemble du territoire reste et sera exposé dans les années à venir. Priorité doit donc être donnée à l'utilisation économe de l'eau, au partage des usages (eau potable, agriculture, industrie, etc.), à la réutilisation, et à la lutte contre les gaspillages et la pollution.

Un exemple ?

Conditionner chaque projet d'aménagement à la disponibilité de la ressource en eau présente et à venir, mais aussi à la mise en place de dispositifs d'économie d'eau en termes de prélèvements et d'usages.

VÉGÉTALISER LA VILLE

Il s'agit, en particulier dans les espaces publics, de réduire les surfaces minéralisées et de désimperméabiliser les sols afin de mieux s'adapter au réchauffement climatique. Et pour ce faire, il sera désormais nécessaire d'intégrer dans chaque nouveau projet d'aménagement des éléments végétalisés et/ou de l'agriculture péri-urbaine ou urbaine, comme les jardins partagés.

Un exemple ?

Une des préconisations du SRADDET est de définir dans les plans locaux d'urbanisme un taux de végétalisation des toitures, façades, rues, places et bords de voiries afin de réduire l'effet des îlots de chaleur et développer le retour de la nature dans les villes. Elle incite également à recourir aux « permis de végétaliser » accordés aux habitants qui le réclament (faire courir une plante grimpante sur un mur, installer une jardinière au coin de leur rue, etc.).





#02

COMBATTRE

les déséquilibres
territoriaux

REDYNAMISER LES CENTRES BOURGS, LES CENTRES VILLES ET LES QUARTIERS EN DIFFICULTÉ

De trop nombreux centres et quartiers de villes moyennes sont confrontés à la dégradation accélérée du tissu commercial de proximité, aux difficultés de proposer une offre de logements, de services, d'équipements et de cadre de vie de qualité. Bref, il faut donner envie aux habitants de revenir dans les centres-villes et villages. Cela passe par la réhabilitation-rénovation des logements, la requalification de certains quartiers, la réimplantation de services, la végétalisation, ou le développement de l'agriculture urbaine. C'est un enjeu majeur pour le développement équilibré du territoire régional.

Un exemple ?

D'ici à 2030, relocaliser en centre-ville ou centre-bourg les petites entreprises, l'artisanat, et les commerces, toute l'activité économique n'ayant pas vocation à être localisée dans les zones périphériques. En complément, remettre les piétons et les cyclistes au cœur de la ville.



© M. Pélissier / Région Auvergne-Rhône-Alpes



© André Dubout

Et en bref...

Couvrir 100% du territoire
en Très Haut Débit et diviser
par deux les zones blanches de
téléphonie mobile

La Région a l'ambition de devenir la « Silicon Valley » européenne en couvrant 100 % du territoire en très haut débit. Ceci permettra aux salariés de télétravailler, aux entreprises d'être plus compétitives, aux administrations publiques d'émettre 100% de leurs marchés de manière dématérialisée, aux territoires de porter des projets en e-santé, aux lycées de disposer d'espaces numériques de travail, ou encore aux transports de développer l'interopérabilité billettique.

Développer une offre de santé
de premier recours adaptée
aux besoins des territoires

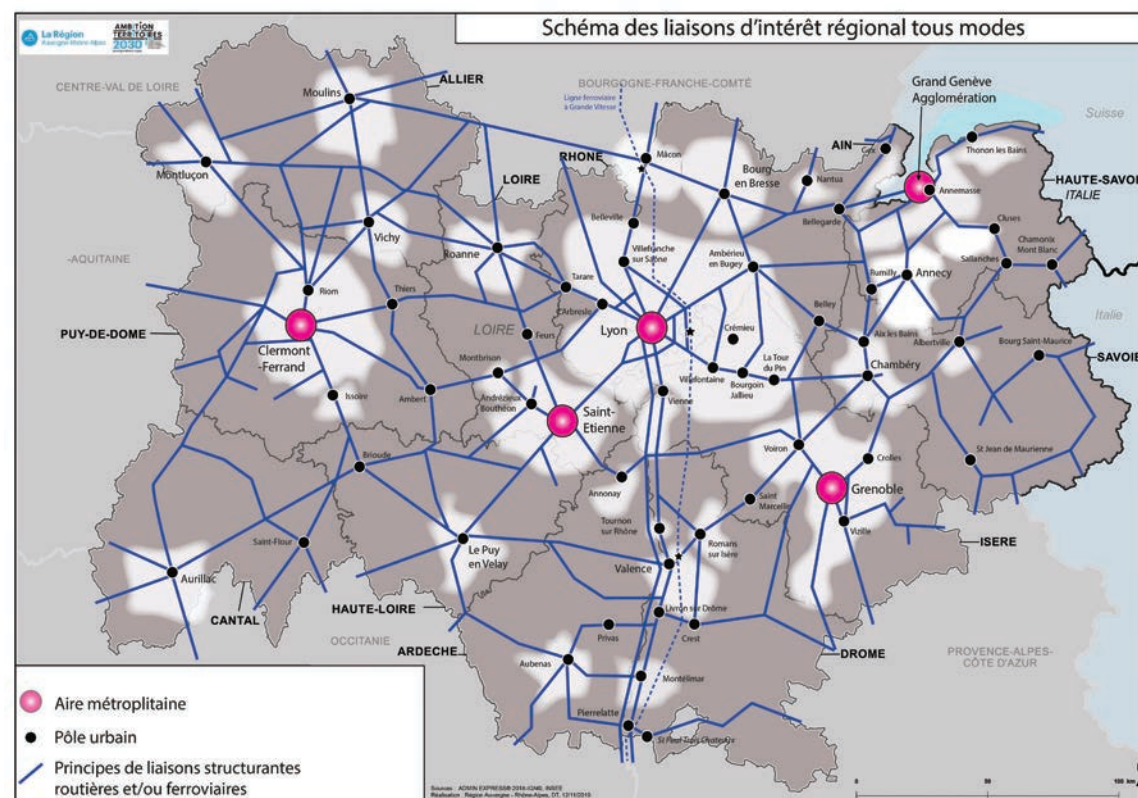
Les objectifs de la Région à l'horizon 2030 sont ambitieux :

- Amélioration de la répartition des professionnels sur le territoire, en favorisant d'abord le maintien de l'offre existante et en facilitant l'installation de nouveaux praticiens sur ces zones de « déserts médicaux ».
- Renforcement du maillage des centres hospitaliers de proximité en soutien du premier recours.
- Développement de l'innovation et de la télémédecine.



© C. Pélissier / Région Auvergne-Rhône-Alpes

LE GRAND DÉFI DES TRANSPORTS POUR TOUS



REALISATION ARCADIS ET REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

UN « MAILLAGE » STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE POUR GARANTIR À TOUS L'ACCÈS AUX OFFRES DE TRANSPORTS

Tous les habitants de la région ne sont pas égaux devant l'offre de transport. La Région a pour objectif de remédier à ces déséquilibres, notamment entre l'Est et l'Ouest de la région, ou entre les territoires ruraux et les métropoles. Il est urgent de renforcer les itinéraires Ouest-Est. Urgent aussi de moderniser les infrastructures qui permettent le désenclavement des territoires ruraux et de leurs bassins économiques. C'est la raison pour laquelle le SRADDET détermine les liaisons et équipements d'intérêt régional et fixe des objectifs pour les améliorer.

Outre les inégalités liées à la situation géographique et au manque d'offre dans certains territoires, il faut aussi développer des actions spécifiques pour surmonter les difficultés que rencontrent les publics les plus fragiles. A l'attention des personnes en situation de handicap, le SRADDET va au-delà des engagements pris dans le cadre des schémas directeur d'accessibilité des autorités organisatrices de la mobilité. Il prend en compte également les personnes en situation de vulnérabilité socio-économique.

Un exemple ?

La Région tient à préserver les petites lignes ferroviaires voyageurs dont la pérennité est parfois remise en question par la faute d'un défaut d'entretien depuis plus de trente ans. Depuis 2016, elle est le premier financeur du plan de sauvetage des petites lignes. Par ailleurs la Région a pour objectif de préserver les installations ferroviaires de fret qui desservent les entreprises.

SIMPLIFIER LES PARCOURS

DÉVELOPPER DES TRANSPORTS COLLECTIFS ATTRACTIFS, FIABLES ET SÉCURISÉS

L'objectif est de simplifier les parcours voyageurs et marchandises et de rendre attractifs et sûrs les services de transports collectifs (confort, matériel, services à bord). La sécurité des voyageurs est essentielle, de même que la qualité et la fluidité des lieux de correspondances. Il s'agit également de définir les équipements et infrastructures nécessaires au développement attendu de l'offre de transport collectif. Et dans le même temps, de promouvoir et déployer les services numériques indispensables à l'optimisation des déplacements entre tous les réseaux et services de transports.

Un exemple ?

La Région propose des services de voyageurs multimodaux qui intègrent une large participation des Autorités Organisatrices de la Mobilité : le calculateur d'itinéraires oua.com, les tarifications multimodales et des réductions correspondantes permettant de circuler sur plusieurs réseaux avec un support billettique unique, la carte OURA !





#03

UNE RÉGION LEADER

sur l'économie
circulaire,
la prévention
et la gestion
des déchets



ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Région coordonne et anime l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, services de l'État, associations) pour assurer la transition d'Auvergne-Rhône-Alpes vers l'économie circulaire.

Le modèle « extraire, fabriquer, consommer, jeter » entraîne toujours plus de déchets, mais aussi l'épuisement des ressources et génère d'importantes pollutions. Le développement de l'économie circulaire visant la réutilisation en boucle des ressources est un enjeu majeur.

Deux objectifs principaux sont à atteindre :

- La création ou le renforcement de filières de valorisation matière ou énergétique, de réemploi de déchets ou matériaux secondaires
- L'accompagnement des entreprises pour une production plus responsable générant peu ou pas de déchets.

La Région a adopté en juillet 2020 une feuille de route régionale qui a pour ambition de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région leader de la transition vers l'économie circulaire. Cette feuille de route se décline autour de plusieurs leviers d'action telles que la mobilisation des entreprises et des filières, à travers notamment la mise en place d'accords volontaires de filières. La mobilisation des territoires sera également encouragée.

Pour cela, la Région a défini 5 secteurs prioritaires pour cibler ses actions : biodéchets, bâtiment et travaux publics, plasturgie, secteur agricole et agroalimentaire, tourisme.

Un exemple : la méthanisation

La méthanisation permet de produire du biogaz à partir de déchets de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des biodéchets des ménages et de la restauration. Le biogaz est valorisé par cogénération (en électricité et en chaleur) ou par injection dans les réseaux. 104 méthaniseurs sont actuellement en service en AURA ; Objectif : 600 méthaniseurs en 2030. Cela permet aussi de créer de l'emploi et de la valeur ajoutée dans les territoires.

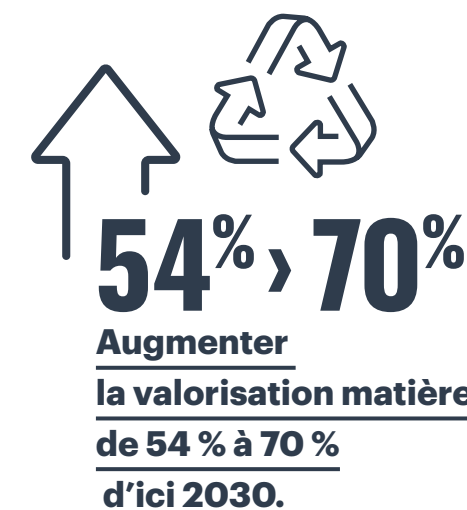
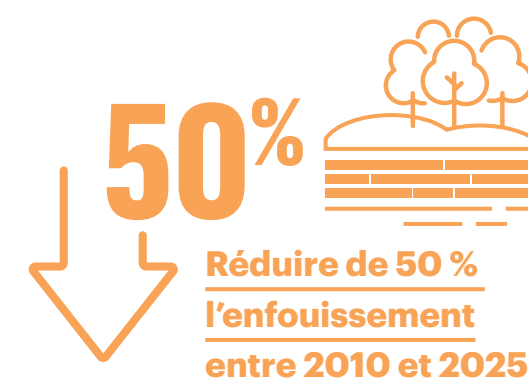


ÊTRE LEADER SUR LA GESTION DES DÉCHETS

La région Auvergne-Rhône-Alpes produit 8,2 millions de tonnes de déchets par an, dont 53% de déchets ménagers et assimilés et 43% de déchets d'entreprises, auxquels il faut ajouter 25 millions de tonnes de déchets issus du BTP.

Même si la majeure partie fait déjà l'objet d'une valorisation matière (54%) ou énergétique (22%), 24% des déchets sont enfouis.

Face à cette situation, le SRADDET défend des objectifs très ambitieux.



Le SRADDET transcrit sur le territoire les principes de prévention et de bonne gestion des déchets tels que définis dans le Code de l'Environnement, c'est à dire agir en priorité, dans l'ordre, sur : la prévention, puis le recyclage, puis la valorisation énergétique.





#04

**CONFORTER
L'OUVERTURE
DU TERRITOIRE
RÉGIONAL**

**et renforcer
les coopérations
transfrontalières**



LE LYON-TURIN, UN PROJET ESSENTIEL POUR LIBÉRER LES VALLÉES DES ALPES DE LA POLLUTION DU TRAFIC ROUTIER



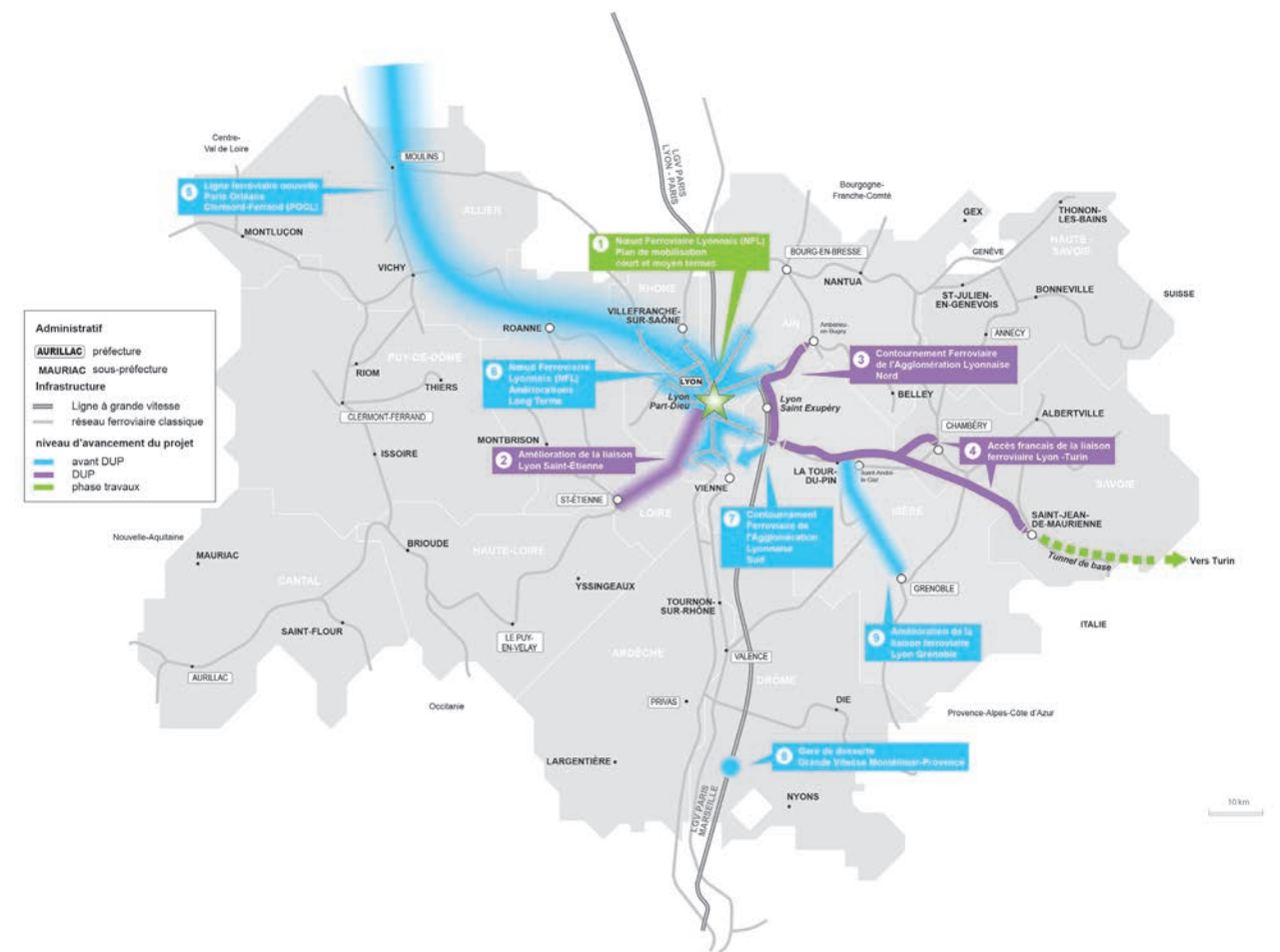
L'UN DES ENJEUX MAJEURS : MODERNISER ET ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DU NOEUD FERROVIAIRE LYONNAIS

SOUTENIR LES GRANDS PROJETS DE MOBILITÉ

À l'échelle européenne, le positionnement stratégique de la région et du quart Sud-Est français est confronté à un mouvement de décalage vers l'Est des corridors de circulation et des grands axes de développement. L'articulation entre les corridors historiques Nord-Sud et les grands projets d'infrastructures permettant une ouverture Est-Ouest constitue donc un enjeu pour Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi pour la France et sa place en Europe.

Pour que le territoire puisse conserver et développer son attractivité pour les échanges nationaux et européens, et apporter des solutions performantes de report modal dans les grands corridors de circulations, l'objectif que le SRADDET fixe aux acteurs du territoire est de soutenir les grands projets de liaisons supra régionales (infrastructures, équipements, services) renforçant les échanges Est-Ouest et Nord-Sud :

- Les accès français de la liaison Lyon-Turin.
- Le contournement ferroviaire de l'agglomération Lyonnaise.
- La Ligne Paris-Orléans-Clermont-Lyon, et la modernisation de la ligne Clermont-Paris.
- L'amélioration attendue des liaisons Lyon-Saint Etienne, Lyon-Grenoble.
- Le Nœud Ferroviaire Lyonnais.



de la région

A blue and white cargo ship named 'CANAËL' is docked at a port. A large blue gantry crane is positioned above the ship, and a red crane is visible on the ship's deck. The ship has a blue hull and a white superstructure. The name 'CANAËL' is written on the side of the hull. The ship is docked at a concrete pier, and the water is green. In the background, there are other ships and port infrastructure.

**Renforcer la mobilité durable
à l'échelle du Grand Genève,
grâce à l'offre transfrontalière du
Léman Express**

Avec près d'un million d'habitants, et plus de 551 000 emplois, le Grand Genève est la deuxième agglomération de Suisse et d'Auvergne-Rhône-Alpes, à cheval sur deux Cantons suisses (Genève et Vaud), deux départements français (Haute- Savoie et Ain). Ce territoire présente le plus fort dynamisme démographique de la région, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,6% sur la période 2011-2016, soit un point de plus que la moyenne nationale.

Le Léman Express, le plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe, mis en service fin 2019, comprend 230 kms de lignes, 45 gares. 1 600 trains sont proposés chaque semaine pour répondre à l'intensité des échanges au sein de ce bassin, notamment ceux générés par les 100 000 travailleurs transfrontaliers.

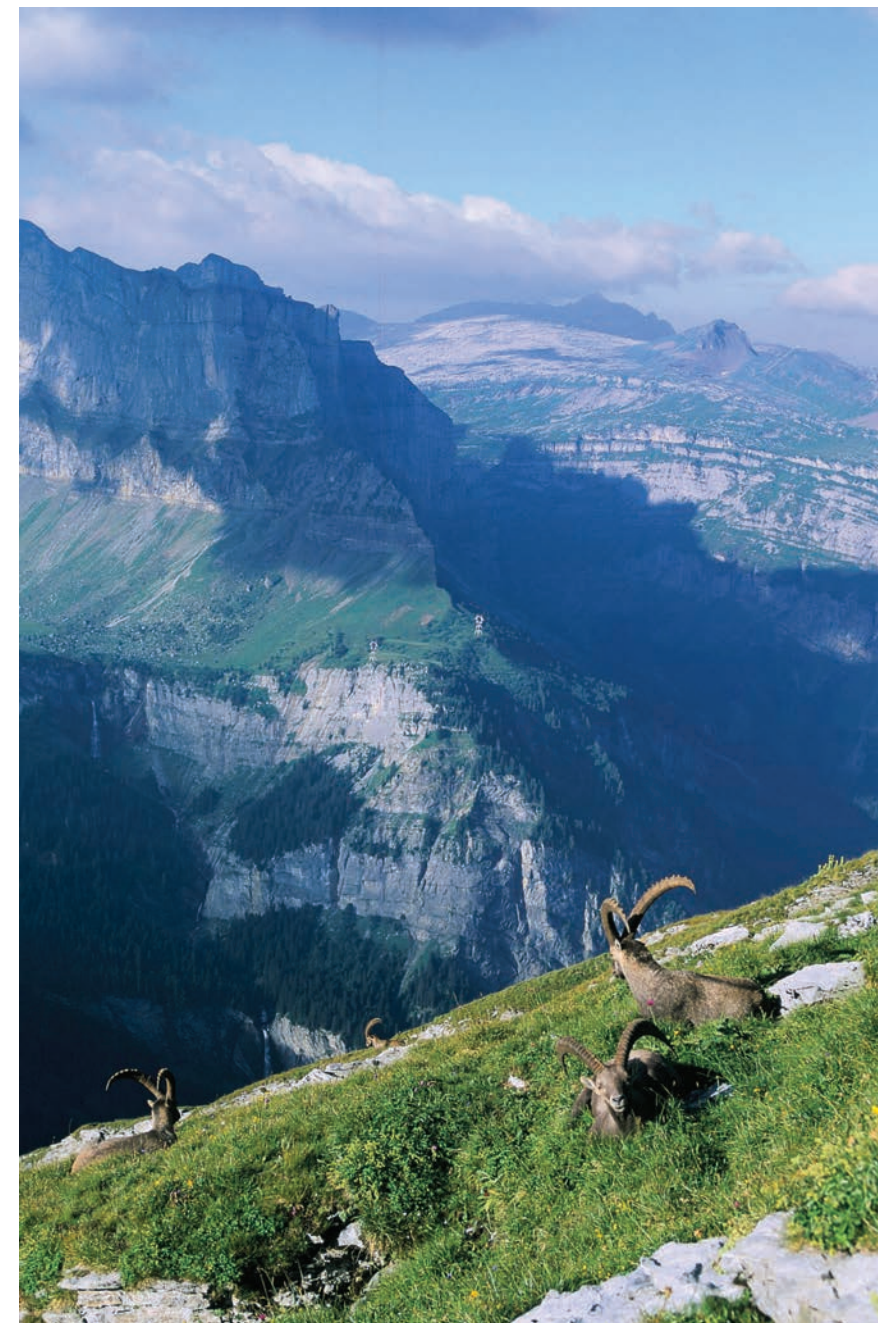


FAIRE UNE PRIORITÉ DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ ALPINE EN RENFORÇANT LES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Les Alpes sont caractérisées par leur très riche biodiversité : diversité des habitats, faune et flore spécifiques et rares. Elles constituent un patrimoine remarquable à préserver, non seulement pour Auvergne-Rhône-Alpes, mais pour l'ensemble de l'Europe.

Par exemple

Le projet Biodiv'ALP associe les Régions Sud PACA et Auvergne-Rhône-Alpes aux Régions de Ligurie et du Val d'Aoste. Il s'articule en deux objectifs stratégiques visant à endiguer l'érosion des écosystèmes et des espèces protégées et à renforcer l'attractivité du territoire transfrontalier.



AMBITION TERRITOIRES 2030

Bâtir la Région d'avenir



Lyon

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 – 69269
Lyon Cedex 2

Clermont-Ferrand

59 Boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 – 63050
Clermont-Ferrand Cedex 2

www.auvergnerhonealpes.fr